

LA SECTION EUROPÉENNE AU LYCÉE DU BUGÉY



I. ENTRÉE EN SECONDE

Les critères retenus sont d'égale importance pour le choix des candidatures (24 places) :

- attitude générale et motivation
- compétences et résultats en anglais
- participation à l'oral en anglais

II. ÉLÈVES CONCERNÉS

- **TOUS** les élèves issus de classes de 3^e (même si l'option européenne n'a pas été proposée dans l'établissement ou suivie par l'élève)
- Élèves motivés et d'un niveau linguistique correct, manifestant des aptitudes pour l'anglais.
- Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour pouvoir assumer une charge de travail supplémentaire.

III. INSCRIPTION

Les élèves de 3^e doivent signaler leur volonté de s'inscrire dans la section européenne sur leur **fiche de vœux du 3^e trimestre**.

Une lettre de motivation en anglais doit être rédigée par l'élève et transmise à l'établissement avec les bulletins des trois trimestres de la classe de 3^e.

IV. FONCTIONNEMENT

Les élèves de la section européenne sont **regroupés dans un seul et même groupe en cours d'anglais et en DNL** (histoire-géographie en anglais).

Nombre d'heures de cours supplémentaires :

DNL : une heure par semaine.

anglais : une heure d'enseignement supplémentaire.

En classe de seconde, la section européenne est compatible avec tous les enseignements d'exploration et avec l'option « latin ».

V. INTÉRÊT DE LA SECTION

- Faire partie d'un groupe dynamique et motivé en classe d'anglais et en DNL.
- Participer à des projets culturels et linguistiques.
- Obtenir le baccalauréat avec mention européenne portée sur le diplôme.
- Passer pendant l'année de terminale (période mars/avril) la certification en langues vivantes étrangère (validation du niveau avancé B2).
- Possibilité de participer à un voyage linguistique dans un pays anglophone.

VI. Projet Erasmus en cours

- Partenariat avec le lycée de Monaghan en République d'Irlande dans le cadre d'**Erasmus**